

Délibération certifiée exécutoire Reçue par le Représentant de l'Etat le/Affichée le 08 juillet 2019 / 08 juillet 2019 Pour le Président et par délégation

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'AUBE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général Adjoint des Services
Jean-Luc BISCHOFF

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 21 JUIN 2019** 

Date de convocation et d'affichage : 14 juin 2019 La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 12 H 55.

#### Sont présents :

DUCHENE Annie, HELIOT COURONNE Isabelle, JOLLIOT Marie-France, OUADAH Karima.

BAROIN François, ABEL Jean-Pierre, ARNAUD Jean-Jacques, CHEVALIER Bertrand, DELAITRE Guy, DENIS Valéry, FARINE Bruno, GAILLARD Paul, GIRARDIN Olivier, GONCALVES José, PEUCHERET Alain, RAGUIN Jacky, RESLINSKI Jean-François, ROBLET Bernard, SEBEYRAN Marc, VIART Jean-Michel.

**Sont excusés:** GARNERIN David, BLASCO Thierry, BERTHOLLE Jean-Paul, SAUBLET SAINT-MARS Véronique, LANDREAT Pascal, RIGAUD Jacques, BLASSON Christian, ROTA Colette, GANTELET Bruno, PATELLI Lise, BALLAND Alain.

**Sont présents mais ne participent pas au vote, étant en conflit d'intérêt :** CHEVALIER Bertrand, GIRARDIN Olivier, GONCALVES José, PEUCHERET Alain

DELIBERATION N°04	Garantie partielle d'un emprunt consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations à l'OPH Troyes Habitat pour la construction de 18 chambres à l'EHPAD Saint-Vincent de Paul (PLS, PHARE et CPLS) situé à Troyes
RAPPORTEUR	Algin PEUCHERET

Nombre	de membres : 31	Vote				
Présents	Suffrages exprimés	Pour Contre Abstention Non-participation				
20	16	16			4	

Le rapport est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.

### **BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 21 JUIN 2019**

# GARANTIE PARTIELLE D'UN EMPRUNT CONSENTI PAR LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS A L'OPH TROYES HABITAT POUR LA CONSTRUCTION DE 18 CHAMBRES A L'EHPAD SAINT-VINCENT DE PAUL (PLS, PHARE ET CPLS) SITUE A TROYES

#### Compétence Bureau

Annexe: lettre engagement CDC

#### Exposé:

Au titre de sa compétence « Equilibre Social de l'Habitat », Troyes Champagne Métropole est saisie d'une demande de garantie partielle d'un emprunt de 2 060 413,00 € que l'OPH Troyes Habitat a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer la construction (extension) de 18 chambres (PLS, PHARE et CPLS) situées à l'EHPAD Saint Vincent de Paul au 3 rue de la Tour à TROYES.

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous ;

Vu les articles L 5111-4 et L 5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales;

Vu l'article 2298 du Code civil;

Vu l'article R 431-57 du Code de la construction et de l'habitat ;

Vu la lettre d'engagement en annexe entre l'OPH Troyes Habitat, ci-après l'Emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

Vu la délibération du Bureau communautaire de Troyes Champagne Métropole du 8 mars 2019 portant cadrage des garanties d'emprunt pour la période 2019-2021.

#### Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- DE REPONDRE favorablement à cette demande de garantie partielle d'emprunt,
- DE DELIBERER dans les termes suivants :

Article 1: L'assemblée délibérante de Troyes Champagne Métropole accorde sa garantie à hauteur de 50 % (soit la somme de 1 030 206,50 €) pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 060 413 € souscrit par l'OPH Troyes Habitat auprès de

la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges suivantes :

			<del></del>	
Nature du Prêt	PHARE	PLS 2018	CPLS 2018	
Montant :	927 413 euros	977 956 euros	155 044 euros	
Durée totale :	40 ans	40 ans	50 ans Annuelle	
Périodicité des échéances :	Annuelle	Annuelle		
Index :	Livret A	Livret A	Livret A	
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,60%	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 1,06%	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 1,06%	
	Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%	Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%	Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%	
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec Intérêts différés : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés	<ul> <li>Amortissement déduit avec intérêts différés : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</li> </ul>	Amortissement déduit avec intérêts différés : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés	
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée (DL)	Double révisabilité limitée (DL)	Double révisabilité limitée (DL)	
Taux de progressivité des échéances :	de 0 % Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.	de 0 % Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.	de 0 % Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.	

Ladite lettre d'engagement du 25 mars 2019 est jointe en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions sulvantes : La garantie de Troyes Champagne Métropole est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'OPH Troyes Habitat dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, Troyes Champagne Métropole s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'OPH Troyes Habitat pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3: Le Bureau communautaire de Troyes Champagne Métropole s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

<u>Article 4:</u> Le Bureau communautaire autorise le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer tout acte administratif, juridique et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote





www.groupecaissedesdepots.fr

**ÉTABLISSEMENT PUBLIC DIRECTION DES PRÊTS** 

**DIRECTION REGIONALE GRAND EST** Délégation de CHALONS-EN-CHAMPAGNE

Dossier n°: U069844 Suivi par: KRIER Jean Pierre

Tél.: 03 26 69 36 75

Email: Jean-Pierre.Krier@caissedesdepots.fr

MONSIEUR LE DIRECTEUR GENERAL **OPH TROYES HABITAT** 4, PLACE LANGEVIN **BP 32** 10001 TROYES CEDEX

CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le 25 mars 2019

Objet : Financement de l'opération de Construction Secteur médico-social de 18 Places, située 3, rue de la Tour à 10000 TROYES.

Monsieur le Directeur Général.

Vous avez bien voulu nous solliciter pour le financement cité en objet, ce dont je vous remercie.

Sur la base des informations que vous nous avez transmises, je vous informe que la Caisse des Dépôts est en mesure de contribuer au financement de votre opération.

Vous trouverez en pièces jointes les informations relatives à notre offre, notamment les caractéristiques financières et la liste des documents à nous transmettre afin d'établir le contrat.

Restant à votre entière disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma considération distinguée.

> Cyril Mangin Directeur Territorial

#### Pièces jointes :

- Documents à produire et conditions préalables
- Caractéristiques financières du financement Caisse des Dépôts
- Montage de garantie
- Plan de financement de l'opération



Dossier nº U069844

Opération : Ehpad Saint Vincent de Paul (n° 5074100) Date limite de validité de l'offre : 11/03/2020 Montant total du financement CDC : 2 060 413,00 € Date limite de validité de la cotation : 11/03/2020

## Documents à produire et conditions préalables

# Documents à produire et conditions préalables à l'émission des contrats de prêts

- attestation du service juridique certifiant que la bail emphytéotique sera prolongé jusqu'en 2071
- convention de location entre TROYES HABITAT et ASSAGE
- convention tripartite Etat-Assage-Troyes Habitat signée

## Documents à produire et conditions préalables au versement des fonds

- Garantie Collectivités territoriales
- Autorisation d'urbanisme (PC définitif, DUP, attestation d'achèvement des travaux, ...)



Dossier n° U069844

Opération : Ehpad Saint Vincent de Paul (n° 5074100) Date limite de validité de l'offre : 11/03/2020 Montant total du financement CDC : 2 060 413,00 € Date limite de validité de la cotation : 11/03/2020

Caractéristiques financières

Les caractéristiques financières des prêts figurant ci-dessous sont susceptibles d'être modifiées à la demande de l'emprunteur sous réserve d'un accord du prêteur lors de la contractualisation.

Proposition nº1 - 3 prêt(s)

Proposition n°1 - 3 pret(s)				
		Offre CDC		
Caractéristiques	PHARE	PLS	PLS foncier	
Enveloppe	*	PLSDD 2018	PLSDD 2018	
Montant	927 413 €	977 956 €	155 044 €	
Commission d'instruction	550 €	580€	90 €	
Durée de la période	Annuelle	Annuelle	Annuelle	and an area
Taux de période	1,35 %	1,81 %	1,81 %	PTO I
TEG1	1,35 %	1,81 %	1,81 %	
Phase d'amortissement				
Durée	40 ans	40 ans	50 ans	
Index <sup>2</sup>	Livret A	Livret A	Livret A	
Marge fixe sur index	0,6 %	1,06 %	1,06 %	
Taux d'intérêt	Livret A + 0,6 %	Livret A + 1,06 %	Livret A + 1,06 %	
Périodicité	Annuelle	Annuelle	Annuelle	
Profil d'amortissement	Amortissement déduit (intérêts différés)	Amortissement déduit (intérêts différés)	Amortissement déduit (intérêts différés)	
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle	
Modalité de révision	DL	DL	DL	
Taux de progressivité des échéances	0 %	0 %	0 %	
Taux plancher de progressivité des échéances	0 %	0 %	0 %	

<sup>1</sup> L'Emprunteur est informé que, conformément à la réglementation en vigueur, le Taux Effectif Global (TEG) ausmentionné, calculé seton un mode proportionnel et sur la base du nombre de jours exacts de la durée de la période mis en rapport avec l'année civile (soit "Exact/355"), est fourni à titre indicatif en tenant compte de l'ensemble des commissions, rémunérations et frais, dont les frais de garantie calculés sur la base du montage de garantie prévu dans le tableau ci-après, supportés par l'Emprunteur et portés à la connaissance du Prêteur lors de l'instruction de chaque Ligne du Prêt et qu'il est susceptible d'être actualisé à l'émission du contrat de prêt. Toutefois, ce TEG indicatif ne saurait être opposable au Prêteur en cas de modification des informations portées à sa connaissance.

<sup>2</sup> A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, is valeur de l'index à la date d'émission de la présente Lettre d'Offre est de 0,75 % (Livret A).



Dossler nº U069844

Opération : Ehpad Saint Vincent de Paul (n° 5074100)

Date limite de validité de l'offre : 11/03/2020

Montant total du financement CDC : 2 060 413,00 €

Date limite de validité de la cotation : 11/03/2020

## Montage de garantie

Les garanties des prêts indiquées ci-dessous sont susceptibles d'être modifiées à la demande de l'emprunteur sous réserve d'un accord du prêteur lors de la contractualisation.

Type de garantie		PLS		PLS foncier		PHARE		
	Dénomination / Désignation	Montant Garanti (€)	Quotité (%)	Montant Garanti (€)	Quotité (%)	Montant Garanti (€)	Quotité (%)	
Collectivités locales	CA TROYES CHAMPAGNE METROPOLE	488 978,00	50,00	77 522,00	50,00	463 706,50	50,00	
Collectivités locales	DEPARTEMENT DE L AUBE	488 978,00	50,00	77 522,00	50,00	463 706,50	50,00	



Dossier n° U069844

Opération : Ehpad Saint Vincent de Paul (n° 5074100) Date limite de validité de l'offre : 11/03/2020 Montant total du financement CDC : 2 060 413,00 € Date limite de validité de la cotation : 11/03/2020

## Plan de financement de l'opération

Ressources	Montant	%
Total des prêts CDC	2 060 413,00 €	100,00
Fonds propres	0,00€	0,00
TOTAL des ressources	2 060 413,00 €	100,00

